

**A R R E T E**

**ARRETE PREFECTORAL  
REGIONAL**

en date du **28 JUIN 2001**  
enregistré le **28 JUIN 2001**  
sous le numéro **04.073**

portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques  
du Centre social,  
15, rue de la République  
à CHATEAUROUX (Indre),

Le Préfet de la région Centre,  
Préfet du Loiret,  
Officier de la Légion d'Honneur,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des commissaires de la République de région ;

VU la loi n° 97-179 du 28 février 1997 relative à l'instruction des autorisations de travaux dans le champ de visibilité des édifices classés ou inscrits et dans les secteurs sauvegardés ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 26 avril 2001 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que la « Maison du Peuple » ou « Centre social » - 15, rue de la République, à CHATEAUROUX (Indre), conçue en 1935 par l'architecte Jacques Barge, inaugurée en 1937 et encore inachevée en 1950, présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité architecturale de cette réalisation rationnelle et soigneusement composée pour répondre aux exigences d'un programme original et diversifié, fortement marqué par les idéaux de progrès social, dont le but était d'assurer la santé, l'éducation et la culture de la population d'une petite ville industrielle ;

.../...

ARRETE

Article 1er. - Est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, le « Centre social », situé 15, rue de la République, à CHATEAUROUX (Indre), sur la parcelle numéro 435, d'une contenance de 33a 21ca, figurant au cadastre section AK, et appartenant à la commune de CHATEAUROUX (Indre), depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Article 2. - Le présent arrêté dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 28 JUIN 2001



Pour ampliation  
Le Directeur Administratif  
du S.G.A.R.

F. BALAGUÉ

Le Préfet de la région Centre  
Préfet du Loiret

Signé : Patrice MAGNIER

